
N° : 2013.3.38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nb de membres
en exercice :
35

Séance du 27 juin 2013
Sous la présidence de Pierre ADOLPH

Nb de présents :
30

**OBJET : AFFAIRES DU PERSONNEL : ENVELOPPE DE GRATIFICATION DE FIN D'ANNEE
2013**

Nb de procurations :
4

POINT 11.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, vu les délibérations institutives du 25 mars 1997 et du 02 décembre 1997.

DECIDE

- *De fixer le montant de l'enveloppe 2013 du régime indemnitaire ainsi qu'il suit :
 - Budget général : 250 000€
 - Budget déchets : 4 500€*
- *De charger le Président ou son représentant de la répartition de cette enveloppe suivant critères énoncés par les délibérations visées ci-dessus.*
- *De charger le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 04 juillet 2013



Le Président,
Pierre ADOLPH